

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE GAMARDE LES BAINS

Séance du 2 août 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11

Date de la convocation 23.07.2024

Date d'affichage 23.07.2024

Objet de la délibération

Modification des statuts du
Syndicat des Eschourdes

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 6 août 2024 Et publication du 6 août 2024
--

Secrétaire de séance,
Sophie DESPERIES



l'an deux mille vingt quatre
et le 2 août

à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérôme Curutchet, maire.

Présents : Mmes Sophie Despériès, Isabelle Dugène, Nathalie Garein, Maryse Lespez, Céline Villenave et Mrs Patrick Dupreuilh, Julien Lageste et Pierre Lanquetin

Excusés : Mmes Camille Dulamon, Solange Lassalle, Mrs Jean-Marc Castets, Denis Lacape, Adelino Machado

Absents : Mme Patricia Roudaut

Procurations : Camille Dulamon à Jérôme Curutchet
Denis Lacape à Julien Lageste

Secrétaire de séance : Sophie Despériès

VU les articles L5211-17 et L5212-17 du CGCT,

VU l'arrêté préfectoral du 15 mars 2000 autorisant la transformation du Syndicat des Eschourdes en Syndicat à la carte, et les statuts annexés,

VU la délibération du comité syndical du Syndicat des Eschourdes décidant l'exercice de la compétence assainissement collectif

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Momuy en date du 11 avril 2024, décidant de transférer sa compétence assainissement collectif au Syndicat des Eschourdes,

VU la délibération du comité syndical du Syndicat des Eschourdes en date du 27 juin 2024 acceptant le transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de Momuy, et la modification des statuts.

VU les statuts modifiés en conséquence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTTE** le transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de Momuy, au Syndicat des Eschourdes.
- **APPROUVE** la modification des statuts ci-annexés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
J. CURUTCHET, Maire

